

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 décembre 2005

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

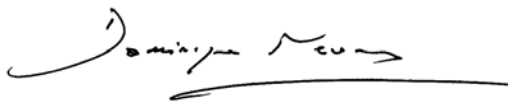
Re: Dossier RDÉ R-3587-2005.  
Cause tarifaire 2006 de *Gazifère inc.* - Phase 1.  
Demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3587-2005**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION**  
**ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1***

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, p. 8, section 4.2.

**Demande :**

**a)** Quels sont les programmes que Gazifère compte voir étudier en phase I du dossier et quels sont ceux qui seront étudiés en phase II?

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2***

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence le programme «générateur d'air chaud certifié Energy Star», page 5 et page 27, tableau I, cas-type.

**Demande :**

**a)** À la page 5, les appareils efficaces montrent une efficacité de 95% alors qu'au tableau I, ces mêmes appareils montrent une efficacité de 92%. Quel est le bon niveau d'efficacité?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence le programme «générateur d'air chaud certifié Energy Star», page 27, tableau I, cas-type.

**Demande :**

a) Le gain montré de 679m<sup>3</sup> ne semble pas compatible avec les paramètres montrés. En effet, une consommation de 3086m<sup>3</sup> à 78% d'efficacité correspond à une consommation de 2407m<sup>3</sup> à 100%. Cette consommation donne un gain de 679m<sup>3</sup>, mais le générateur d'air chaud est à 92%, ce qui donne une consommation de 2616m<sup>3</sup>, et un gain de 470m<sup>3</sup>. Veuillez commenter.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-4**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence le programme «thermostat», page 27, tableau I, cas-type.

**Demande :**

a) Dans l'étude du potentiel d'économie d'énergie, l'expert d'Hydro-Québec Distribution, M. Michel Parent de Technosim, situe au contraire la durée de vie des thermostats à 12 ans. Quelles sont vos sources?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence le programme «thermostat», page 27, tableau I, cas-type.

**Demande :**

a) Les gains associés aux thermostats dans la nouvelle construction ne devraient-ils pas être moindre que 195m<sup>3</sup> puisque la demande totale de chauffage n'est plus que de 2250m<sup>3</sup> plutôt que de 3086m<sup>3</sup>?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence le programme «récupération de la chaleur des eaux de douche», page 27, tableau I, cas-type et dossier R-3519-2003, fiches descriptives des mesures d'efficacité énergétique, marché résidentiel, version préliminaire, 17 janvier 2005, page 65.

**Demande :**

**a)** L'expert de Hydro-Québec Distribution M. Michel Parent de Technosim (au dossier R-3519-2003), situe le gain à 605kWh (ménage de 3 personnes) ce qui sur une consommation de 4000kWh montre un gain en pourcentage d'environ 15%. C'est assez loin du 40%(320m<sup>3</sup>/800m<sup>3</sup>) que vous proposez. Veuillez commenter.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, Référence les programmes «chauffe-eau PME (location) et chauffe-eau commercial (location), page 27, tableau I, cas-type.

**Demande :**

**a)** Les caractéristiques de ces deux programmes sont les mêmes : consommation totale (120 000m<sup>3</sup>), chauffage (100 000m<sup>3</sup>), non-chauffage (20 000 m<sup>3</sup>), efficacité de base (62%) et l'efficacité supérieure (65%), alors pourquoi les gains sont-ils différents 49m<sup>3</sup> et 700m<sup>3</sup>?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-8**

**Référence :** Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4 , Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique, page 28, tableau II, Projections 2006.

**Demandes :**

**a)** Le calcul des coûts évités établi sur la durée de vie des programmes ne distingue pas entre les gains provenant du chauffage et des usages de base(chauffage de l'eau). Ne devrait-il pas y avoir une différence basée sur l'équilibrage?

---